



## Compte rendu du Conseil d'Administration Jeudi 4 avril 2024

Le conseil d'administration se réunit sur proposition du Chef d'établissement pour une séance ordinaire.  
La séance commence à 18h.

### Présence au Conseil d'Administration

Qualité	Titulaires	Pré- sent	Absent	Excusé	Suppléants	Pré- sent	Absent	Excusé
<b>Membres de droit interne</b>								
Chef d'établissement	M. GAGNOL Olivier	X			/			
Adjointe	Mme TRAN Marjolaine	X			/			
Gestionnaire	Mme CHÉRON Gaëlle	X			/			
CPE	Mme ROSTIAUX Pauline	X			/			
DDFPT	M. TIXIER Christophe	X			/			
<b>Elus locaux</b>								
Représentants du Conseil Régional des Pays de la Loire								
Vice-président du Conseil Régional	M. CHÉREAU Antoine				Mme BERNARD Lydie			
Conseiller Régional	M. BARRÉ Philippe				M. FILLET Jean-Patrick			
Représentants du Conseil Municipal								
Adjoint au Maire des Affaires Scolaires	M. BOUANCHEAU Patrice				/			
Représentant Communauté de Communes	M. MANDIN Patrick				/			
<b>Personnalité qualifiée</b>								
/					/			
<b>Représentants des Personnels de l'établissement</b>								
Personnels d'enseignement	Mme COURBET Florence				M. THIEBAUT Éric	X		
	M. LOUESSARD Stéphane				M. DAVIAUD Cyriaque	X		
	Mme FRANCOZ Florence				M. BOURDIN Laurent	X		
	Mme BAHUAU Nadège				Mme SAVIDAN Mélanie	X		
	Mme FOISSEY Marie-Pierre	X			Mme LUGNIER-FAURRE Elise	X		
	Mme POIRIER Amandine	X			Mme GUILLAUD Nathalie			
	M. MEIGNANT Ludovic				Mme CESBRON Nathalie			
Personnels ATSS Personnels Agents Régionaux	Mme RETAILLEAU Marylène				M. LAMBERDIERE Laurent	X		
	Mme ENFREIN Monique			X	Mme AUDOUARD Sandra	X		
	Mme FOURNIER Maryline			X	Mme THIEBAUT Frédérique	X		
<b>Représentants des parents d'élèves</b>								
Parents d'élèves	Mme LANSSADE Emmeline	X			Mme CHARPENTIER Virginie			
	M. BARRETEAU Sébastien				M. DUTREIN Mickaël			X
	Mme ZAHM Françoise	X			Mme CAILLAUD Monique	X		
	Mme MAILLOT Angélique				M. VERON Patrice	X		
	M. LEBON Alexandre				/			
<b>Représentants des Elèves</b>								
Elèves	Mme HOARAU Anouk			X	Mme BERGER Enéa			X
	Mme PERRIGAUD Maylis			X	Mme LATAPIE Clara			
	M. NOEL Maxence	X			Mme LEFORT-GRELARD Nina	X		
	M. LETILLY Estevan			X	/			
	Mme GRONDIN Camille				/			

Le nombre de présents en début de séance est de 21 pour un quorum de 15.  
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :  
Mme AUDOUARD Sandra - ADJAENES

# 1. Fonctionnement du Conseil d'administration

## 1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 19/02/2024

Il est demandé que le compte-rendu de C.A. soit également envoyé aux suppléants.

### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	4	Nombre de votes CONTRE	0

## 1.2. Ordre du jour du présent conseil

Le Président informe les membres du Conseil des modifications apportées à l'ordre du jour :

- Ajout d'un point 3.8. Acceptation d'un don de bois
- Ajout d'un point 3.9. Report de conventions d'équipement 2022
- Report du point 4.3. Protocole de Santé Mentale
- Ajout du nouveau point 4.3 : Renouvellement adhésion PFT85
- Ajout d'un point 4.5 : Calendriers de PFMP, et de l'alternance

# 2. Affaires financières 2023

## 2.1. Compte financier

Mme la Secrétaire Générale commence son propos en expliquant ce qu'est un compte financier. Elle détaille dans un premier temps l'exécution budgétaire 2023 puis s'attachera ensuite aux éléments d'analyse financière.

Sur les dépenses, on note une hausse conséquente de l'activité par rapport à 2022 : + 150 000 € avec un total de **dépenses de fonctionnement de 1 159 263.47 €**.

Sur le service Activités Pédagogiques, on note un frein sur les lignes Atelier et Disciplines alors que les Projets éducatifs ont été multipliés par deux.

Sur le service Vie de l'Elève, les dépenses sont assez stables. Les dépenses liées aux logiciels vie scolaire sont de l'ordre de 4000 € par an.

Sur le service Administration Logistique, ce sont toujours les dépenses de viabilisation qui sont en hausse : + 73 000 € en 2023 par rapport à 2022, exercice qui avait déjà vu 77 000 € de hausse par rapport à 2021.

Sur le service Restauration et Hébergement, on note une progression des dépenses de viabilisation et de denrées, essentiellement liée à la hausse des tarifs.

Enfin, les opérations en capital représentent 6 992.40 € en 2023 avec l'achat d'un aspirateur à feuilles (complément d'une convention d'équipement), une cintruse hydraulique et un poste à souder pour les ateliers pédagogiques et une norvégienne pour la distribution à l'internat des repas des élèves ne pouvant pas dîner au self.

Sur les recettes, l'exercice a constaté **1 153 137.42 € de recettes de fonctionnement**. Près de 47% proviennent de la Région, 38% des usagers du SRH, le reste vient des familles pour les voyages scolaires, de l'Etat, de la Taxe d'apprentissage... Ce qui est notable sur cet exercice ce sont les recettes de location et de vente d'objets confectionnés qui représentent 27 000 €.

La Dotation Annuelle des Crédits de Fonctionnement a été abondée de 63 521.00 € pour l'énergie.

Les recettes ont été réalisées à 103% des prévisions.

Sur le service Activités Pédagogiques, l'ouverture des lignes des voyages 2024 expliquent la moins-value.

Sur le service Vie de l'Elève, comme en dépenses, ce sont les subventions affectées qui seront reportées en 2024.

Sur le service Administration Logistique, on arrive à l'équilibre.

Sur le service Restauration et Hébergement, il y a eu davantage de recettes que prévu à la fois sur les repas et les forfaits d'internat.

Le résultat fait état d'un excédent de 866.35 € (+ 54 612.65 € sur les services généraux et - 53 746.30 € sur le Service Restauration et Hébergement).

Le fonds de roulement est arrêté à 146 176.84 €, ce qui représente 46 jours théoriques de fonctionnement. En réalité, il convient de travailler davantage avec la notion de fonds de roulement mobilisable, qui tient compte des stocks, des créances litigieuses et là on arrive à 41 jours contre 45 fin 2022.

Le besoin en fonds de roulement reste très largement négatif et n'ampute pas la capacité à prélever.

La trésorerie est de 257 490.08 € au 31/12/2023. L'analyse du solde du compte au dernier jour de chaque mois sur les 3 dernières années montre que le montant de la trésorerie 2023 est en dessous des 2 exercices précédents.

Le Président du Conseil soumet au vote l'arrêt des comptes 2023.

Enfin, le patrimoine est déprécié à 91% malgré les immobilisations de l'année.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

#### 2.2. Affectation du résultat

Au vu du résultat de l'année, qui met le Service Restauration et Hébergement en déficit, Mme la Secrétaire Générale propose d'affecter le résultat de sorte de revenir à un fonds de roulement unique tel qu'il est prévu par la réglementation. Ainsi, les opérations seraient :

- + 40 047.56. € Sur les Services Généraux (sur les + 54 612.65 de résultat 2023)
- 39 181.21 € Sur le Service Restauration et Hébergement (sur les – 53 746.30 € de résultat 2023)

Le Président du Conseil soumet au vote cette affectation du résultat.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

### 3. Affaires financières 2024

#### 3.1. Pareo 2024

Mme la Secrétaire Générale rappelle que chaque année, la Région sollicite l'établissement pour connaître ses besoins en équipements. Après arbitrages, les demandes acceptées par la région sont les suivantes :

- Pour l'équipement des Agents Régionaux 1 autolaveuse et 2 chariots de ménage
- Pour l'informatique : 27 écrans 22", 3 écrans 34", 20 PC type 1 et 1 PC type 2
- Pour le mobilier : 3 lits d'internat allongés, 90 chaises et 80 tables
- Pour le pédagogique : 1 hotte, un plot humide et des paillasses pour permettre une configuration « Chimie » de la salle B-0070 et renoncer le plus possible à l'utilisation de la salle B-0066 inadaptée avec ses marches.

Au total, cela représente 43 124.87 € sur 151 501.70 € de demandes.

#### 3.2. Décision Budgétaire Modificative pour Information 2024-2

Mme la Secrétaire Générale indique qu'il s'agit d'ouvrir au budget les lignes non prévues au budget pour lesquelles le Conseil n'a pas le choix de leur affectation :

- Ajustement des crédits Fonds sociaux : + 146.13 €
- Ajustement des crédits Fonds sociaux « MLDS » : + 730.82 €
- Equipements professionnels : + 2 400.00 €
- Lutte contre la précarité menstruelle : - 300.00 €
- Crédits éducatifs : + 82.00 €
- Ouverture des lignes de voyage validés en Commission Permanente à savoir :
  - o Sortie JUBLAINS + 400.00 €
  - o Complément SHOAH + 240.00 €
  - o HONGRIE 2024 + 12 800.00 €

#### 3.3. Décision Budgétaire Modificative pour Vote 2024-3

Mme la Secrétaire Générale présente cette fois ci les lignes sur lesquelles le Conseil d'Administration doit se prononcer en termes d'affectation :

- Une nouvelle action de formation du GRETA (568.40 € AP et 669.90 € ALO)
- Une délégation de crédits TMI TSMI 23/24 tout juste arrivée (6 158.00 € AP et 2 291.46 ALO)
- La vente d'objets confectionnés Accueil 1 260.00 € et Construction 640.00 €.

Par ailleurs, au vu des premières factures de viabilisation et conformément aux prévisions budgétaires votées en Conseil lors de l'approbation du budget primitif 2024, il convient d'envisager un prélèvement sur fonds de roulement pour couvrir les dépenses d'électricité du SRH. Le complément manquant pour le service ALO sera financé par une subvention énergie annoncée de 22 580.00 €. Le prélèvement proposé de 40 000 € devrait suffire à couvrir les dépenses estimées de 60 000 € sur le SRH.

Le fonds de roulement mobilisable passerait alors à 88 434.97 € soit 28 jours de fonctionnement ce qui laisse peu de perspectives pour le financement de projets.

Le Président du Conseil soumet au vote cette DBM pour vote N°2024-3.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

#### 3.4. Convention d'accueil réunions bassin Est – collège Couzinet

Mme la Secrétaire Générale explique que le Bassin Est qui réunit les équipes de Direction de l'Est du département plusieurs fois par an propose la plupart du temps ses réunions au Collège René Couzinet de Chantonnay. Il est proposé que chaque établissement participe à hauteur de 10.00 € par an aux frais de réception.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention « Bassin Est ».

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

#### 3.5. Convention contrôle périodique des chaudières

Mme la Secrétaire Générale rappelle que l'ensemble des contrôles périodiques ont été renégociés auprès de la société DEKRA en 2010.

Sauf que pour les contrôles de rendement des chaudières d'une puissance supérieure à 400kW, la réglementation a changé en 2020. Le contrôle est plus poussé et concerne désormais l'ensemble de l'installation, non plus seulement les chaudières. Le tarif a de ce fait été multiplié par 10 chez notre prestataire actuel.

Aussi, la prestation a été remise en concurrence mais à ce jour nous n'avons pas d'offre comparative.

Il est proposé aux membres du Conseil de valider la nouvelle offre DEKRA, traditionnellement moins chère que celle de ses concurrents pour un montant de 3 588.00 € la prestation qui doit intervenir tous les 3 ans.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention avec la Société DEKRA

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	REPORT	Nombre de votes POUR	REPORT
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

Le vote de la convention est reporté au prochain conseil d'administration.

#### 3.6. Convention maintenance scanner Santorin

Mme la Secrétaire Générale indique aux membres du Conseil que le Ministère a doté le lycée d'un scanner pour la transmission des copies du Bac Général en 2019. Il était alors prévu que la maintenance et le renouvellement de ce scanner seraient à la charge de l'établissement.

La garantie arrive à son terme. Une proposition d'extension de garantie de 3 ans est proposée pour un montant de 314.66 HT soit 444.20 € TTC.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

### 3.7. Convention d'acquisition d'équipements de laboratoire pour la salle de chimie

Mme la Secrétaire Générale explique que dans le cadre du PAREO, la Région va conventionner avec le Lycée pour verser une subvention du montant prévu pour l'achat des équipements pour refaire une salle de Chimie soit 7 828.00 € conformément au dernier devis. Cette convention devrait arriver début Juin 2024.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

### 3.8. Acceptation d'un don

Mme la Secrétaire Générale indique qu'une entreprise propose un don de Bois Médium pour un total de 3 125,75€.

Le Président du Conseil soumet au vote l'acceptation de ce don.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

### 3.9. Report des Conventions d'équipement 2022

Mme la Secrétaire Générale rappelle que dans le cadre du PAREO 2022, les conventions d'équipement :

- 2022\_00571 Pour l'acquisition d'une SMART CITY

- 2022\_08782 Pour l'acquisition d'équipement PMIA

Ne sont à ce jour toujours pas soldées parce que le fournisseur n'est pas en mesure de livrer.

Les reliquats non utilisés sont de 3 450.73 et 7 356.00 €

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer ces reports.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

## 4. Affaires pédagogiques

### 4.1. Convention d'accueil étudiant en formation

Les sollicitations d'étudiants auprès des enseignants du LPo afin d'honorer leurs stages d'observation dans le cadre de leur formation pour intégrer le corps professoral sont fréquentes au Lycée Jean MONNET.

La présente convention prévoit l'accompagnement d'une étudiante de Licence II, du 06 au 17 mai au sein des cours de Mme BENETEAU, professeure d'anglais.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

### 4.2. Convention d'utilisation du théâtre P. Barouh

Pour la deuxième année consécutive, le Lycée a sollicité la mise à disposition du Théâtre Pierre BAROUH, par la municipalité des Herbiers, afin de proposer les représentations théâtrales de fin d'année.

En effet, le succès croissant des ateliers de Mme POINSOTTE a nécessité cette année de constituer deux groupes distincts pour satisfaire le nombre important de comédiens-lycéens.

Par ailleurs, le succès de ces programmations est tel que la capacité de la Tour des Arts est désormais très insuffisante : les centaines de spectateurs, élèves en journée, mais également externes en soirée, ne peuvent être tous accueillis qu'au grand théâtre.

M. Le Proviseur salue le travail remarquable de Mme POINSOTTE, qui a fait de ces ateliers une vitrine incontournable de la politique culturelle de l'établissement.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

#### 4.3. Protocole santé mentale Renouvellement adhésion PFT 85

M. Le Président sollicite l'autorisation de renouveler l'adhésion de l'établissement au GIP « Automatismes et Production Industrielle », plate-forme technologique implantée au Lycée Rosa PARKS.

Elle propose la réalisation d'actions dans le domaine de l'automatisme favorisant l'innovation et le transfert de technologie ainsi que la gestion des services communs nécessaires à ces actions.

Le Président du Conseil soumet au vote le renouvellement de l'adhésion

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

#### 4.4. Calendrier de fin d'année

Mme TRAN, Provisure-Adjointe, présente le calendrier de fin d'année. Il a été articulé en fonction des directives ministérielles, et notamment la préoccupation d'assurer le maximum d'heures de cours en fonction des contraintes d'examens, de surveillances, de corrections, ainsi que les dates imposées des procédures d'orientation, auxquelles s'ajoutent des contingences matérielles impondérables.

#### 4.5. Calendrier des PFMP, et calendrier de l'alternance

M. Le Président demande à M. TIXIER de présenter le calendrier des Périodes de Formation en Milieu Professionnel retenu pour l'année scolaire prochaine.

Ce calendrier tient compte des mesures annoncées dans le cadre de la Réforme de la Voie Professionnelle, et des échanges inhérents en Conseil Pédagogique.

Le Président du Conseil soumet au vote le calendrier des PFMP et le calendrier de l'alternance.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

## 5. Questions Diverses

Les représentants de parents de la Fédération FCPE demandent :

### 1- Plan Vigipirate renforcé

M. Le Provisur confirme qu'il a informé, dès la reprise, les familles et les élèves du relèvement du niveau VIGIPIRATE à « Urgence-Attentat ».

Il a rappelé les consignes de vigilance afférentes, et demandé la coopération générale pour le contrôle visuel des sacs à l'arrivée au Lycée, mais également pour attirer l'attention sur le fait que trop d'élèves permettent ponctuellement à des visiteurs de pénétrer sans contrôle, en leur maintenant le portail ouvert, par politesse.

Le portail d'entrée reste souvent ouvert, est-il réparé ?

Le portail, souvent malmené, est régulièrement révisé par les agents de maintenance du Lycée, afin qu'il se referme normalement (vitesse et blocage magnétique).

Y-a-t-il des contrôles supplémentaires à l'entrée ?

Chaque matin, un cadre de l'établissement est présent en renfort du surveillant de faction. Néanmoins, les entrées et sorties en cours de journée ne peuvent être totalement surveillées au portail, faute de personnel, et le contrôle visuel ne repose que sur la vigilance des agents d'accueil.

### Les sacs sont-ils vérifiés tous les jours et à quelle heure ?

L'entrée de l'établissement se faisant sur une vaste cour, et le systématique passage de tous les usagers à l'accueil étant inorganisable, il est matériellement impossible de vérifier les sacs en cours de journée.

- 2- Communication et continuité pédagogique : La messagerie de l'ENT n'est plus accessible.

### Connaissez-vous la date de remise en route ?

La DAN (Direction Académique au Numérique) nous a informé ce jour que la remise en route de la messagerie nécessitera encore quelques jours.

Elle nécessitera le re paramétrage des logiciels Vie Scolaire. Elle devrait également s'accompagner de la réinitialisation des mots de passe.

### - En attendant, comment les familles (parents et/ou élèves) peuvent-ils communiquer avec les enseignants ?

Un nombre important des enseignants ont communiqué leur adresse mail professionnelle à leurs élèves, celle-là même qui apparaît lorsqu'il communiquait vers l'ENT.

En cas d'urgence, et de méconnaissance de celle-ci, chacun peut l'obtenir en contactant les secrétariats.

### Quand un élève est absent, comment peut-il récupérer ses cours et le travail à faire ? A qui peut-il s'adresser et comment ?

Seule la messagerie a été suspendue. Les autres fonctionnalités n'ont pas connu de perturbations.

Le Président du Conseil demande à Mme la Secrétaire Générale comment s'est passé la mise en place du logiciel Opale ?

La réponse de Mme la Secrétaire Générale est que la prise en main du logiciel est fastidieuse car le logiciel n'est pas intuitif et que cela ne fonctionne pas toujours comme on le souhaite. La gestion au quotidien est parfois assez lourde.

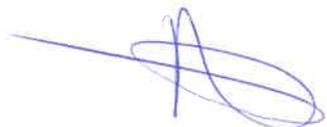
Mme la Secrétaire Générale informe les membres du Conseil que la Région s'est engagée, lors du vote du plan d'action 2024 à la session de décembre, à remplacer les ascenseurs des bâtiments A et B dans le cadre de la Stratégie d'Investissement des Lycée 2018-2024.

## **Conclusion**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20h33.

Le responsable de la prise de notes

Mme AUDOUARD Sandra



Le Président



M. Olivier GAGNOL